

ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DU GAZ NATUREL CONSOMMÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE RÉPARTI ENTRE USAGES TAXABLES À TARIFS PLEINS ET À TARIFS RÉDUITS, USAGES EXEMPTÉS, EXONÉRÉS OU EN FRANCHISE

Régularisation de la TICFE au titre de l'exercice clos le

SIREN	
Nom / Raison sociale	

Adresse du site consommateur	
-------------------------------------	--

Référence(s) d'acheminement	
------------------------------------	--

Période de facturation	Gaz naturel à tarif plein						Quantités de gaz naturel en exemption ou exonération									Quantité de gaz naturel à tarif réduit						Régularisation			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	
	Total des quantités de gaz livrées et facturées (MWh)*	Quantités de gaz naturel utilisées pour usage carburant (MWh)*	Tarif plein Usage carburant 5,23€/MWh	Quantités de gaz naturel utilisées pour un usage combustible (MWh)*	Tarif plein Usage combustible 8,41€/MWh (tarif 2022)	Tarif plein Usage combustible 8,37€/MWh (tarif 2023)	Usage autre que carburant ou combustible (MWh)*	Double usage (MWh)*	Fabrication de produits minéraux non métalliques (MWh)*	Production de produits énergétiques (MWh)*	Production d'électricité (MWh)*	Production ou extraction de gaz naturel (MWh)*	Biogaz combustible ou cogénération lorsqu'il est fourni sans être mélangé à d'autres PE (MWh)*	Gaz naturel utilisé pour l'avitailement des navires hors plaisance privée (MWh)*	Total des Quantités exemptées exonérées	Quantités de gaz naturel consommées par une EGCE** soumise au SEQE*** (MWh)	Montant dû : EGCE soumise au SEQE*** (1,52€/MWh)	Quantités de gaz naturel consommées par une EGCE** dont les activités sont exposées à un risque de fuite de carbone (MWh)	Montant dû : EGCE dont les activités sont exposées à un risque de fuite de carbone (1,60€/MWh)	déshydratation de légumes et plantes aromatiques entreprises pour lesquelles cette consommation > 800 Wh/€ VA	Montant dû : déshydratation de légumes et plantes aromatiques entreprises pour lesquelles cette consommation > 800 Wh/€ VA	TIGN due (hors TVA incidente)	TICGN payée (hors TVA incidente)	Différence	
	Figurant sur les factures		B x 5,23		D x 8,41 □	D x 8,37 □									Somme des colonnes G à N		P x 1,52		R x 1,60		T x 1,60	C + E + F + Q + S + U	Figurant sur les factures	V – W	
TOTAL																									
															Pourcentage d'exonération (total O / total A) x 100 (arrondi à l'entier le plus proche)		Pourcentage des quantités taxables à tarif réduit (Total P + R + T / total A x 100 (arrondi à l'entier le plus proche))							Régularisation****	

NB : les tarifs de la taxe intérieure sur la consommation sur le gaz naturel ou accise sur le gaz naturel, sont fixés aux articles 312-1 et suivants du code des impositions des biens et des services.

* les quantités sont exprimées en fraction de MWh à 3 décimales soit l'équivalent du kWh (0,001 MWh)

** EGCE = Entreprise grande consommatrice d'énergie

*** SEQE = Système d'échange de quotas d'émissions

**** Si total X négatif : demande de remboursement à déposer sur votre déclaration de TVA
 Si total X positif : taxe à acquitter auprès de l'administration à déclarer sur votre déclaration de TVA